



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC

68 Boulevard Louis Dauzier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

*Ce rapport contient 23 pages*

Référence : AE-DF



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC**

Siège social : 68 Boulevard Louis Dauzier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE SOCIAL ALC,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL ALC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Contributions volontaires » de l'annexe des comptes annuels concernant la méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2018  
KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne



Agnès Estramon  
Associée

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques ...	6 554	6 554		
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	9 279	9 279		
Autres	49 075	28 491	20 584	25 696
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participation				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total</b>	<b>64 908</b>	<b>44 324</b>	<b>20 584</b>	<b>25 696</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur command				
<b>Créances (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	6 991	2 749	4 242	4 132
Autres	50 345		50 345	46 368
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	167 593		167 593	166 365
Charges constatées d'avance (3)				
<b>Total</b>	<b>224 928</b>	<b>2 749</b>	<b>222 180</b>	<b>216 866</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>289 836</b>	<b>47 072</b>	<b>242 764</b>	<b>242 562</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	39 633	39 633
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	74 429	68 216
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 051	6 213
<b>Autres fonds associatifs</b>		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
apports		
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme	15 521	21 843
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total</b>	<b>132 634</b>	<b>135 905</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 511	14 511
<b>Total</b>	<b>14 511</b>	<b>14 511</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>Total</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 802	2 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 452	11 901
Dettes fiscales et sociales	27 574	26 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 386	27 576
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	27 404	24 658
<b>Total</b>	<b>95 619</b>	<b>92 146</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>242 764</b>	<b>242 561</b>
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

	du 01/01/2017	%	du 01/01/2016	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2017	PE	au 31/12/2016	PE	en euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>						
Ventes de marchandises	27 624	2,96	25 077	2,80	2 547	10,16
Production vendue (biens et services)	341 236	36,60	323 852	36,17	17 384	5,37
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>368 860</b>	<b>39,57</b>	<b>348 929</b>	<b>38,97</b>	<b>19 930</b>	<b>5,71</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	398 781	42,78	390 741	43,64	8 040	2,06
Reprises sur prov. et amort, transfert	13 827	1,48	10 251	1,14	3 576	34,88
Cotisations	10 045	1,08	8 869	0,99	1 176	13,26
Autres produits	140 742	15,10	136 620	15,26	4 122	3,02
<b>Total</b>	<b>932 254</b>	<b>100,00</b>	<b>895 411</b>	<b>100,00</b>	<b>36 844</b>	<b>4,11</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>						
Achats de marchandises						
Variation des stocks						
Achats de matière pre. et autres approv	38 272	4,11	44 602	4,98	-6 330	-14,19
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	276 555	29,67	244 084	27,26	32 471	13,30
Impôts, taxes et versements assimilés	9 080	0,97	11 660	1,30	-2 579	-22,12
Salaires et traitements	355 913	38,18	354 082	39,54	1 831	0,52
Charges sociales	107 666	11,55	100 406	11,21	7 260	7,23
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	8 112	0,87	6 705	0,75	1 407	20,98
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.	2 749	0,29	1 612	0,18	1 136	70,49
- pour risques et charges : dot. aux prov			7 965	0,89	-7 965	-100,00
Subventions accordées par l'associatio						
Autres charges	142 997	15,34	138 165	15,43	4 833	3,50
<b>Total</b>	<b>941 343</b>	<b>100,97</b>	<b>909 280</b>	<b>101,55</b>	<b>32 063</b>	<b>3,53</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-9 089</b>	<b>-0,97</b>	<b>-13 869</b>	<b>-1,55</b>	<b>4 780</b>	<b>34,47</b>
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	1 181	0,13	1 662	0,19	-481	-28,97
Reprises sur prov. et dép. transf de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>0,13</b>	<b>1 662</b>	<b>0,19</b>	<b>-481</b>	<b>-28,97</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées	5	0,00			5	#####
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0,00</b>			<b>5</b>	<b>#####</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 176</b>	<b>0,13</b>	<b>1 662</b>	<b>0,19</b>	<b>-486</b>	<b>-29,27</b>
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						
(3) Dont produits concernant les entités liées.						
(4) Dont intérêts concernant les entités liées.						

	du	01/01/2017	%	du	01/01/2016	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2017	PE	au	31/12/2016	PE	en euros	%
<b>RESULTAT COURANT</b>		-7 913	-0,85		-12 207	-1,36	4 294	35,18
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>								
Sur opérations de gestion		11 517	1,24		13 526	1,51	-2 009	-14,85
Sur opérations en capital		6 322	0,68		6 725	0,75	-403	-6,00
Reprises prov. et dép. et transf de c								
<b>Total</b>		<b>17 839</b>	<b>1,91</b>		<b>20 251</b>	<b>2,26</b>	<b>-2 412</b>	<b>-11,91</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>								
Sur opérations de gestion		6 875	0,74		1 831	0,20	5 044	275,46
Sur opérations en capital								
Dotations aux amort. et dép. et aux prov								
<b>Total</b>		<b>6 875</b>	<b>0,74</b>		<b>1 831</b>	<b>0,20</b>	<b>5 044</b>	<b>275,46</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>10 964</b>	<b>1,18</b>		<b>18 420</b>	<b>2,06</b>	<b>-7 456</b>	<b>-40,48</b>
Participation des salariés aux résultats								
Impôts sur les bénéfices								
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		<b>3 051</b>	<b>0,33</b>		<b>6 213</b>	<b>0,69</b>	<b>-3 162</b>	<b>-50,89</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Engagements à réaliser sur des ressources affectées								
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>951 274</b>			<b>917 324</b>		<b>33 950</b>	<b>3,70</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>948 223</b>			<b>911 111</b>		<b>37 112</b>	<b>4,07</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>3 051</b>	<b>0,33</b>		<b>6 213</b>	<b>0,69</b>	<b>-3 162</b>	<b>-50,89</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>								
<b>Produits</b>								
Bénévolat								
Prestations en nature								
Dons en nature								
<b>Total</b>								
<b>CHARGES</b>								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens et services								
Personnel bénévole								
<b>Total</b>								

## ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Faits majeurs de l'exercice**
- **Nouvelles règles comptables sur les actifs**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Notes sur le Compte de Résultat**
- **Engagements financiers et autres informations**

## ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée : 12 mois

### 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Remplacement de l'animateur jeunesse.

### 3 REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

#### OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition</b>				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Coûts d'emprunts activables</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
<b>Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

#### COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

#### AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

##### Durées d'amortissement

##### Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

##### Immobilisations décomposées :

**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

##### Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	de 12 à 60 mois				
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	de 24 à 84 mois				

## 4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

## Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

## Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	6 554			6 554
Immobilisations corporelles.....	55 354	3 000		58 354
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>	<b>61 908</b>	<b>3 000</b>		<b>64 908</b>

*Amortissements et provisions*

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	6 554			6 554
Immobilisations corporelles.....	29 658	8 112		37 770
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>	<b>36 212</b>	<b>8 112</b>		<b>44 324</b>

## Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....	
Autres créances.....	

## Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	57 336	57 336	

## Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Créances rattachées à des participations.....	50 345
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

## Charges constatées d'avance :

--

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise.....	39 633			39 633
Ecart de réévaluation sur des bien sans droit de reprise.....				
Réserves.....	68 216	6 213		74 429
Report à nouveau.....				
Résultat comptable de l'exercice...	6 213	3 051	6 213	3 051
Fonds associatifs avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation sur des bien avec droit de reprise.....				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme.....	21 843	1 840	8 161	15 521
Provisions réglementées.....				
Droits des propriétaires(Commoda				
<b>Total.....</b>	<b>135 905</b>	<b>11 103</b>	<b>14 374</b>	<b>132 634</b>

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
<b>Réserves</b>				
Indisponibles.....				
Statutaires ou contractuelles.....				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'invest.....				
- autres.....				
Autres réserves :				
- de propre assureur.....				
- pour projet associatif.....				
- diverses.....				
<b>Total (1) .....</b>	68 216	6 213		74 429
	68 216	6 213		74 429
<b>Provisions réglementées</b>				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
<b>Total (2) .....</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges....	14 511			14 511
<b>Total (3) .....</b>	14 511			14 511
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés....	1 612	2 749	1 612	2 749
Autres dépréciations.....				
<b>Total (4) .....</b>	1 612	2 749	1 612	2 749
<b>Total général (1 + 2 + 3 + 4)</b>	84 339	8 961	1 612	91 688
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		2 749	1 612	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

**RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF**

Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions		A la clôture
			Consommation par affectation du résultat	Consommation par investissement transfert vers le cpte 1027	
PROJET ASSOCIATIF	9 261				9 261
<b>Total</b>	<b>9 261</b>				<b>9 261</b>

**TABLEAU DU REPORT A NOUVEAU AVANT REPARTITION DU RESULTAT**

	Débiteur	Créditeur
<b>Nature du report à nouveau</b>		
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- à l'exercice.....		
- aux exercices ultérieurs.....		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs.....		
Report à nouveau gestion propre.....		
<b>Solde</b>		

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
<b>Subventions</b>					
<b>Total</b>					
<b>Apports, dons, legs</b>					
Apports					
<b>Sous-total</b>					
Dons manuels					
<b>Sous-total</b>					
Legs et donations					
<b>Sous-total</b>					
<b>Total</b>					

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

**TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

	Déficit	Excédent
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>		3 051,02
- dont part du résultat sur gestion propre .....		3 051,02
- dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs (détails).....		

## 5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	1 802	200	696	906
Fournisseurs	9 452	9 452		
Dettes fiscales et sociales	27 574	27 574		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	29 386	29 386		
Produits constatés d'avance	27 404	27 404		
<b>Total :</b>	<b>95 619</b>	<b>94 017</b>	<b>696</b>	<b>906</b>

## Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

## Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit ....		
Emprunts et dettes financières diverses .....		
Fournisseurs.....		9 452
Dettes fiscales et sociales.....		3 734
Autres dettes .....	29 386	

## Produits constatés d'avance :

	27 404
--	--------

## 6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par catégorie	Chiffre d'affaires		%	
	N	N-1	N	N-1
<b>Total</b>				

Par secteur géographique	Chiffre d'affaires		%	
	N	N-1	N	N-1
<b>Total</b>				

## VENTILATION DES RESSOURCES

	Ressources		%	
	N	N-1	N	N-1
Subventions	398 781	390 741	41,92	42,59
Cotisations	10 045	8 869	1,06	0,97
Dons				
Apports				
Legs et donations				
Prod. liés à des financements réglemen				
Ventes de dons en nature				
Autres prod. de la générosité du public	64 026	53 982	6,73	5,88
Produits des manifestations	27 624	25 077	2,90	2,73
Autres produits	122 788	120 049	12,91	13,09
Participations des usagers	166 702	148 352	17,52	16,17
Prestations de services	161 308	170 276	16,96	18,56
<b>Total</b>	<b>951 274</b>	<b>917 346</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)****CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****1. Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Méthode de valorisation
Charges supplétives de la mairie d'Aurillac	Coûts supportés par la municipalité dans le cadre de la mise à disposition des locaux et du personnel, valorisation suivant l'état transmit par la mairie pour un montant de 75 706.45 qui comprennent le gaz, l'électricité, les petits travaux d'entretien, le téléphone, internet, l'eau, les taxes d'ordures ménagère, les assurances, le coût des éducateurs sportifs, le personnel d'entretien, la maintenance de l'ascenseur.

**2. Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.**

Nature	Valorisation

## 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

**Engagements reçus :**

Non recensé

Legs et donations autorisés par l'organisme de tutelle..  
 Legs et donations acceptés par les organes  
 statutairement compétents.....  
 Ressources en nature stockées.....  
 Garanties, cautions obtenues.....  
 Droit d'usage des locaux .....  
 Autorisation de découvert .....  
 Autres engagements .....

--

**Engagements donnés :**

Non recensé

Avals et cautions.....  
 Droit d'usage de locaux concédés par l'association.....  
 Autres engagements .....

--

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Montant garanti

--

--

**Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :****Engagements**

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

## Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

## Indemnités de fin de carrière

14 511		14 511	
--------	--	--------	--

**Méthodes et hypothèses utilisées :**

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière les hypothèses sont les suivantes :

Taux d'actualisation de 1.79%, revalorisation des salaires 2%, contribution employeur 50%, turn-over 2%, table de mortalité  
 INSEE 2015, âge de départ à la retraite 62 ans

## 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

**Engagements****de crédit bail :**

Terrains  
 Constructions  
 Inst. techn., mat. & out  
 Autres immo. corp.  
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	

**Totaux**

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

**AUTRES INFORMATIONS**

Le montant global des trois rémunérations les plus élevées sont de 99 403.94

Les trois salariés ayant perçu ces rémunérations sont M Jean-Michel Lac, Mme Marie-Noël Mertens et Mme Gisèle Péchaud

Le nombre d'heures bénévoles hors instance est évalué à 5176 heures soit 3.34 équivalent temps plein soit un coût de 64026  
 $5176 \text{ heures} \times 9.67 \times 1.2792 = 64026.42$

Dans les résultats exceptionnels le comptes charges sur exercices antérieurs comprend le solde des produits à recevoir pour 6 053 € relatifs à la CAF 2016 et le compte produits sur exercice antérieur pour 2 106 € concernant la régularisation du calcul des produits constatés d'avance de 2016.



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC

## ***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées***

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC

68 Boulevard Louis Dausier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : AE-DF



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : www.kpmg.fr

## **ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALC**

Siège social : 68 Boulevard Louis Dauzier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE SOCIAL ALC,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2018

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Agnès Estramon  
Associée